

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « LIEU-DIT LES CHARBONNIERES » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE D'ORNEX

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé lieu-dit Les Charbonnières à Ornex, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SCCV L'Orée des Chênes le 9 juillet 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « lieu-dit Les Charbonnières » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune d'Ornex.

Le maire de la commune d'Ornex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2022.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie d'Ornex aux jours et heures habituels d'ouverture.